La Gazette de l'UDR

Retraités INFOS Gironde

Trimestriel N°2: Juin 2018

Edito

Manifestation des retraités du 14 juin 2018 : un flop ?

Nous étions nombreux le 15 mars dernier dans les rues de Bordeaux pour faire entendre notre mécontentement et cela faisait belle lurette que nous n'avions pas vu autant de monde dans les rues.

Le jeudi 14 juin, les retraités n'ont pas répondu massivement à l'appel de l'intersyndicale comme on aurait pu l'espérer au vu des nombreuses signatures sur les pétitions.

Alors quand on est militant syndicaliste, l'on se pose des questions, pourquoi ? Pourquoi étaient-ils absents ceux qui étaient là le 15 mars ? La date fixée par les 9 organisations syndicales n'était-elle pas la meilleure, étaient- ils partis en vacances ou tout simplement baissaient-ils les bras ?

Parce que, si l'on baisse les bras et que l'on ne se fait plus entendre, cela veut dire que finalement, on est d'accord avec ce qui se passe. « Qui ne dit mot consent » dit un vieil adage. Sérieusement, il est impossible d'être d'accord avec la situation actuelle. Déjà 100 000 retraités, victimes de la hausse de la CSG à cause de son calcul sur le revenu fiscal de référence n'ont pas été rétablis dans leurs droits et ce, pas avant mars 2019. En attendant ceux-là « qui ne changent pas leur vaisselle pour 500 000 euros ! », en font, pour l'instant, les frais.

Que dire sur cette façon d'opposer les actifs et les retraités, les jeunes et les vieux, les salariés du privé et ceux du public.

Pourquoi ces oppositions permanentes entre les uns et les autres ? Pour aller voir la paille dans l'œil du voisin pour qu'à la fin, toute cette solidarité qui existe encore aujourd'hui soit détruite et que seul le chacun pour soi domine.

Mes camarades, l'on ne doit pas baisser les bras. La situation dans laquelle nous nous trouvons est loin d'être idyllique. Un Président de la République qui fait fi des mouvements sociaux, qui refusent de recevoir les organisations syndicales et qui, pour l'instant, continue de tracer vite, très vite et qui nous enfume : demain la retraite par points, le service public réduit à peau de chagrin, les ehpad : des mouroirs, les hôpitaux : des antichambres de la mort…..etc….

Alors, il faut cesser de râler chacun dans notre coin, c'est l'union qui fait la force, un syndicat tout seul ne peut rien faire, il faut du monde derrière la banderole.

L'été et les beaux jours arrivent, c'est le moment de reprendre du poil de la bête, être prêts pour la rentrée de façon à ce que les retraités ne lâchent rien et soient présents au côté des actifs pour les soutenir dans leurs actions parce que nous sommes tous concernés.

En attendant, je vous souhaite de passer de bonnes vacances.

La Présidente

Michelle Lérin-Wagner

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE
C D C A

L'article 81 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à « l'adaptation de la société au vieillissement » (article L.149 -1 du code de l'action sociale et des familles) a imposé la création, dans tous les départements, d'un conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie se substituant au CDCPH (conseil départemental consultatif des personnes handicapées) et au CODERPA (comité départemental des retraités et des personnes âgées). Cette disposition législative a été mise en œuvre par le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016.
Notre syndicat a marqué son opposition à la disparition de deux instances qui avaient toute leur légitimité, ayant chacune leur propre domaine de compétence. Les questions relatives à la situation des retraités et des personnes âgées ne peuvent être assimilées à celles concernant les personnes en situation de handicap. Les nouveaux textes qui font sciemment cette confusion excluent d'emblée de la compétence des CDCA tous les problèmes des « retraités », qui disparaissent purement et simplement du paysage.

LA COMPOSITION DU CDCA

Présidé par le président du conseil départemental, le CDCA comporte 2 formations spécialisées compétentes respectivement pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées. Elles comprennent chacune un nombre égal de membres , au maximum 48, dont la durée du mandat est de 3 ans. La formation plénière réunit les membres des deux formations spécialisées.
« Des commissions spécialisées relatives aux questions spécifiques intéressant les personnes âgées ou les personnes handicapées et relevant de son champ de compétence » peuvent être créées sur proposition du conseil.
Le CDCA est composé de « représentants des usagers, des institutions, des organismes professionnels, des représentants des personnes physiques ou morales concernées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil », le tout étant réparti en 4 collèges au sein de chaque formation spécialisée.

LE CHAMP DE COMPETENCE DU CDCA

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques, d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle, d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture, au tourisme.
Le CDCA est consulté pour avis notamment sur le plan régional de santé et sur le volet autonomie personnes âgées – personnes adultes handicapées du schéma départemental d'organisation sociale et médico- sociale.
Il doit être informé sur l'application d'un certain nombre de plans et programmes. Il a également un pouvoir de recommandation.

LE CDCA EN GIRONDE : UNE EXPERIENCE TRES MITIGEE

Notre syndicat a 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de la formation spécialisée personnes âgées (1er et 3ème collèges), et 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au sein de la formation spécialisée personnes handicapées (3ème collège).
L'instance créée par la loi de 2015 sous le nom de CDCA porte, par la lourdeur de sa composition et de son organisation, tous les freins possibles à son fonctionnement.
Installé le 29 Mai 2017, le CDCA de Gironde s'est réuni depuis en assemblée plénière à 5 reprises (sans véritable débat), dont la dernière fois le 27 avril 2018….sans possibilité de délibérer faute de quorum.
Le règlement intérieur n'a été présenté à l'approbation de l'assemblée plénière qu'en février 2018, sans concertation préalable. Ses 12 articles étalés sur 16 pages comportent des dispositions qui ne permettent pas un fonctionnement démocratique du CDCA. Nos représentants ont, donc, voté contre le document soumis à l'assemblée.
A ce jour, aucune des deux formations spécialisées n'a été réunie , le bureau fonctionnant seul au cours de séances se tenant, semble-t-il, le 3ème vendredi du mois. En revanche, des commissions spécialisées ont été créées en dehors de toute réflexion des formations spécialisées…..non installées malgré les demandes réitérées de nos représentants. Devant cette paralysie, il nous est cependant apparu indispensable de porter la voix de FO chaque fois que possible. C'est ainsi, que nous nous sommes exprimés sur le volet autonomie du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale et sur le plan régional de santé. De même, nous nous investissons dans les commissions spécialisées qui ont été constituées ou sont en cours de constitution.

Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'APA est une allocation versée par le département qui permet de financer tout ou partie des dépenses nécessaires pour améliorer la qualité de vie de toute personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Le Conseil Départemental de la Gironde a édité un guide pratique qui a pour objectif de répondre aux questions posées par la perte d'autonomie :

n° de téléphone : 05 56 99 66 99 du lundi au jeudi de 9h à 17h15 le vendredi 9h 16h30

mail : accueil-autonomie@gironde .fr ou sur gironde.fr/personnesagees

Une adresse : Département de la Gironde Pôle Solidarité Autonomie. Immeuble Egalité 1, esplanade Charles de Gaulle

CS 71223 33074 Bordeaux cedex

Notre objectif n'est pas de nous substituer aux services départementaux capables de vous aider dans vos démarches mais il nous a semblé nécessaire de rappeler quelques informations.

En Janvier 2017 notre confédération relevait une enquête de la DREES qui soulignait que 20 à 28 % des bénéficiaires potentiels de l'APA n'ont pas sollicité la prestation. La direction des « Services statistiques des ministères sociaux » a dégagé trois freins principaux : la méconnaissance du dispositif, la complexité des démarches administratives, le choix de la personne.

Veillons à ce que les personnes concernées puissent bénéficier de ce droit.

Le financement de l'APA.

D'où vient cette prestation ?

Ce financement provient de la taxe créée en 2013 sur les pensions de retraites, pré retraites et pensions d'invalidité imposables. Les retraités imposables sont taxés de 0,30% sur leur retraite (la Contribution de Solidarité pour l'Autonomie). C'est une taxe qui s'ajoute à la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) 0,50% et à la CSG qui passe de 6,60% à 8,30% provoquant indignation et manifestations.

Les retraités financent l 'APA, mais les fonds collectés sont-ils exclusivement affectés à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie ? Dans un communiqué de presse les « organisations représentatives des personnes âgées et des personnes handicapées membres du CNSA » dont l'UCR FO dénoncent : **« Halte au détournement des financements dédiés aux personnes âgées et en situation de handicap. »**

Avec les personnels des EHPAD, avec les Aides à domicile, nous avons manifesté, nous manifesterons contre cette rigueur budgétaire inacceptable.

Cette situation inadmissible préfigure une autre menace contre laquelle nous devons être mobilisés. L'article 69 de la loi ASV prévoit la mise en place d'une commission spécialisée ayant pour charge d'étudier le recours à l'assurance privée dans la prise en charge de la perte d'autonomie. Avec l'UCR FO la majorité des organisations syndicales de retraités qui participent au Conseil de l'âge ont vivement contesté ce recours et ont fait part de leur refus catégorique de participer aux travaux de la commission spécialisée dédiée à ce sujet.

L'assemblée générale de l'UCR FO des 22 et 23 novembre 2017 revendique non pas des aides sociales mais des droits pour tous.

« **L'Assemblée générale avec la Confédération Force Ouvrière revendique avec force la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité Sociale qui seule permet de garantir la solidarité et une égalité de traitement des personnes âgées sur tout le territoire »**

UNE COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES RETRAITES ET

LES PRE RETRAITES

Dans les années 2000,la commission exécutive de l'UDR de la Gironde a demandé à un groupe de travail de réfléchir à la mise en place d'une complémentaire santé destinée en priorité aux camarades syndiqués qui sortaient d'un contrat de groupe lorsqu'ils prenaient leur retraite. En effet, les cotisations réclamées à titre individuel par différentes mutuelles étaient très élevées compte tenu de l'âge des camarades.

C'est pourquoi, après avoir consulté plusieurs mutuelles pour essayer d'avoir des prix moins prohibitifs, notre choix s'est tourné vers la MIASC, mutuelle de l'aéronautique qui porte les valeurs de notre organisation syndicale ,l'idée étant une adhésion individuelle dans un contrat collectif, c'est-à-dire plus nous sommes nombreux, plus la cotisation est moindre et les garanties plus élevées.

Pour ce faire, la condition d'adhésion est d'être syndiqué à FO et si le retraité n'a pas de syndicat de base, il adhère à la section des vieux travailleurs :

Voici en quelques phrases la présentation de la MIASC par notre ami André Saurel :

COMMENT SE REPÉRER DANS LE MONDE

DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Aujourd'hui, le terme « mutuelle » pour définir les complémentaires santé concerne trois grands distributeurs de prestations santé.

Le vrai terme pour parler de ce sujet est complémentaire santé.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Les Mutuelles sont adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). Les Sociétés Assurantielles dépendent des groupes financiers, les Groupes Paritaires sont des institutions.

Notre mission :
Apporter aux adhérents FO, actifs et retraités, les avantages **d'une vraie mutuelle:**
►Un contrat collectif pour une complémentaire santé
►Tarifs préférentiels pour les adhérents
►Proposition de couvertures santé adaptées
►Solutions adaptées à leurs besoins

La solidarité intergénérationnelle :
C'est bénéficier d'une protection efficace, des garanties solides, un bon niveau de remboursements et **pas d'augmentations de tarifs liées à l'âge.**
Objectifs de la mutuelle MIASC:

Bien se soigner doit rester à la portée de tous
Une mutuelle solidaire est notre priorité.

VALEURS
Pour offrir à ses adhérents un accès aux soins de bonne qualité mais à coût réduit, l'UDR FO s'est tournée vers un organisme régi par le code de la mutualité.
La complémentaire santé propose des contrats d'une mutuelle qui s'appuie sur des valeurs fondamentales : solidarité, liberté et démocratie.

Solidarité : Pas de sélection des adhérents quels que soit l'âge, l'état de santé, le niveau de ses revenus et surtout **pas d'augmentations de tarifs liées à l'âge**.

Liberté : La mutuelle MIASC est une association de bénévoles. Les excédents financiers ne sont pas versés à des actionnaires mais sont réinvestis dans des services destinés à ses adhérents.

Démocratie : Le conseil d'administration de la MIASC est composé de délégués, élus en Assemblée Générale, qui exercent des fonctions à titre bénévole. Les décisions sont prises en Assemblée Générale où chaque délégué, représentant les adhérents, vote.

PRESTATIONS

LA SANTÉ NE DOIT PAS ÊTRE UN COMMERCE

De ce fait, au travers des critères cités ci-dessus, nous avons l'ambition de proposer aux adhérents FO, actifs et retraités, un complément de couverture sociale de qualité et financièrement accessible.

Aujourd'hui, nous faisons le constat dramatique que de plus en plus de familles ne couvrent plus les frais supplémentaires occasionnés par la maladie pour des raisons financières.

Notre démarche a pour but de permettre à tous un accès à des soins de qualité financièrement accessible.

Pour nous: Bien se soigner doit rester à la portée de tous.

3 Niveaux de garanties mutuelle sont proposés, sans délai de carence pour les :

- Salariés
- Travailleurs non-salariés
- En recherche d'emploi
- En invalidité
- Étudiants
- Sans emploi
- Retraités

2 Niveaux de sur-complémentaires sont proposés pour compléter les prestations d'autres
contrats imposés par les entreprises ou choisis à titre individuel.
Tous les niveaux de garantie proposés sont assortis du tiers-payant et bénéficient d'**assistance** et d'un **fonds de secours.**

MACRON VOLE MON ARGENT ET MON TEMPS

Le 15 mars, à l'appel des 9, les retraités dans toute la France ont manifesté pour faire entendre leur mécontentement à nos gouvernants.

A Bordeaux, les retraités affluaient de partout pour se rendre place Pey-Berland, lieu de rassemblement. De mémoire de militant, je n'avais jamais vu autant de personnes âgées se rendre au point de rendez-vous. Il en venait de partout, des trams, des parkings, des bus... 15000 personnes ont répondu à l'appel de l'intersyndicale, des militants, des adhérents et surtout des retraités qui venaient manifester pour la première fois. Leur colère est immense contre Macron/ Philippe et son gouvernement. Ils ont franchi la ligne rouge en augmentant la CSG de 1,7 point au 1er janvier. Macron est l'inverse de Robin des Bois, il fait les poches aux pauvres pour donner aux riches. Cette augmentation va encore aggraver la perte de pouvoir d'achat des retraités. Pour le gouvernement, c'est une question de solidarité intergénérationnelle. Certains ont cru que cette rentrée financière profiterait à la sécu, qui en a bien besoin, que nenni, le but est de renflouer les caisses de l'état, de baisser les cotisations des entreprises et de payer les cotisations des indépendants. La CSG étant un impôt, l'État fait ce qu'il veut. Mais le but ultime est de livrer notre sécurité sociale aux ogres du privé.

Nous avons eu raison de crier notre colère et de revendiquer avec FO :

- NON à l'augmentation de la CSG

-OUI à l'augmentation des pensions

Je voudrai reprendre les propos d'un camarade qui a déclaré, lors de l'AG de l'UCR de Branville :

« Jeune, j'ai payé la vignette automobile pour les vieux. Après, j'ai payé le lundi de pentecôte aussi pour les vieux, maintenant que je suis vieux, je paie la CSG pour les jeunes ». A méditer...

Le 15 mars après midi, une délégation de l'UDR est allée soutenir nos camarades de la santé lors de leur manifestation pour défendre les salariés du secteur et notamment ceux des EHPAD et les auxiliaires de vie....

Le 22 mars, les retraités étaient une nouvelle fois dans la rue avec les fonctionnaires, les cheminots et tous les salariés en lutte pour dire NON à la politique menée par Macron.

Ces mobilisations doivent encore s'amplifier car le combat doit continuer pour stopper cette régression sociale inacceptable.

Continuons la lutte, il en restera toujours quelque chose.

Les Retraités de l'UDR de la Gironde
ne se laissent pas aller pour autant, et se sont retrouvés le
Vendredi 1er Juin 2018 pour une sortie sur
le Bassin d'Arcachon.

NON AU LIBERALISME TOTAL

Depuis des décennies, la France fonctionnait en référence au modèle économique "Keynésien"*.
Même si la pression politique de La Commission Européenne et celle du système financier international mettaient tout en œuvre pour imposer "le libéralisme", nos valeurs sociales résistaient.
Or, depuis l'élection du Président de La République en 2017, ces valeurs sont progressivement remises en cause.
Les salaires sont bloqués au prétexte de sauvegarder l'emploi car, parait-il, les charges sociales sont "tellement élevées" que les entreprises ne parviennent plus à être concurrentielles.
Dans la réalité la situation est tout autre. En effet, on vient d'apprendre que les dirigeants d'entreprise perçoivent des émoluments équivalents à 147 fois le SMIC, alors que la norme keynésienne était de 40 fois. "Cherchez l'erreur !"
Les actionnaires obtiennent des revenus de plus en plus élevés au détriment des salaires. La volonté de privatisation des services publics s'affiche au grand jour.
Les retraités qui ont travaillé pendant la plus grande partie de leur vie et qui ont cotisé pour la pérennité de notre système social subissent des prélèvements supplémentaires alors que les "retraites" sont désindexées de l'inflation. La perte de revenu est réelle et totalement injustifiée.
Toute la stratégie économique actuelle vise les classes moyennes et populaires. La hausse de la fiscalité sur les carburants concerne essentiellement le peuple car les "patrons et cadres supérieurs" dotés de voitures de fonction ne sont pas impactés, c'est "l'entreprise" qui paie.
Les risques de voir notre système de protection sociale remis en cause sont réels. Monsieur Le Président de la République a des relations privilégiées, notamment, avec AXA. Cette compagnie d'assurance préconise une "sécurité sociale à minima" et veut mettre en place l'individualisation de l'assurance maladie ainsi que des retraites.
Il faut nous battre pour défendre les valeurs que Force-Ouvrière a contribué à mettre en place depuis sa création en 1947. Rappelons que la Sécurité Sociale et les retraites par répartition ont été l'œuvre de celles et de ceux qui ont créé Force -Ouvrière.
* J.M.Keynes : économiste britannique dont les idées ont permis de mettre un terme à la crise économique de 1929 et de relancer l'économie après la guerre de 1945, théorie fondée sur l'intervention de l'état, garant de la santé économique du pays.

L' Assemblée Générale de l'UDR aura lieu le 04 Octobre 2018 11h00
au siège de l'UD 17/19 Quai de la monnaie
en présence de Didier Hotte Secrétaire adjoint de l'UCR FO.

BULLETIN D'ADHESION

À remettre à un militant F.O ou à adresser à U.D.R.F.O 33

17-19 Quai de la Monnaie 33080 Bordeaux Cedex

Nom:……

Prénom:……

Adresse:……

Adresse Mail:……

Entreprise– Etablissement– Service:……

Secteur d'activité avant retraite:……